

Règlement et Conditions d'éligibilité des projets

Appel à manifestation d'intérêt

Programme « Liberté'Pieds »

A destination des collèges publics du Val d'Oise- Année 2023-2024

Contexte

La mise en œuvre du Plan Vélo départemental prévoit un travail de promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture solo (vélo, trottinette, marche, transport en commun, co-voiturage) dans les déplacements quotidiens des collégiens du Val d'Oise. Afin d'encourager ces pratiques, le Département propose des parcours pédagogiques et un accompagnement clé en main aux collèves pour faciliter les projets pédagogiques d'Education à l'Environnement et au Développement durable autour de la mobilité durable.

Objectifs éducatifs

Amener les collégiens à découvrir leur environnement de proximité, faire des choix citoyens et responsables en matière de mobilité et faire des propositions d'actions sur ce thème au collège.

Actions éligibles et accompagnement proposé

Le dispositif « Liberté'Pieds » propose 3 niveaux d'implication :

- **Niveau 1** : Réaliser un projet pédagogique autour de la mobilité durable afin d'amener les collégiens à découvrir, comprendre leur environnement et imaginer des propositions en termes de mobilités.
- **Niveau 2** : Aider l'établissement à la mise en place d'un action concrète correspondant à un besoin de mobilité déjà identifié, comme un challenge mobilité, une sortie-vélo, une cartographie sensible, un micro-aménagement aux abords du collège... (suite des exemples dans le document pédagogique)

- **Niveau 3** : Mettre en place un « Plan mobilité scolaire » impliquant l'établissement et les acteurs du territoire dans la réalisation d'actions en faveur d'une mobilité plus durable et pérenne, par l'intermédiaire du programme *Moby au collège*.

Niveau du projet	Accompagnement proposé	Prérequis
<p>Réaliser un projet pédagogique sur la mobilité</p> <p>Durée : 3 mois</p>	<p>Bénéficier d'un programme pédagogique "clé en main", avec la possibilité d'approfondir une thématique en particulier.</p> <p>Ce cycle propose aux collégiens de s'exprimer en vue de propositions d'actions concrètes : atelier de réparation de vélo, préparation de balade vélo par les élèves...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves ; - Présenter un formulaire de candidature avec objectifs, critères d'évaluation, étapes. - Projet porté par au moins un enseignant et une classe ou un groupe d'élèves en club ;
<p>Mettre en œuvre une Action concrète reliée à la mobilité au collège</p> <p>Durée : 6 mois à 1 an</p>	<p>Soutenir le collège, dans à la mise en place d'une action concrète* (hors action pédagogique) correspondant à un besoin en mobilité déjà identifié. Ce parcours inclut un diagnostic sensible et technique pour confirmer le besoin identifié.</p> <p><i>* développement des modes actifs, aménagements spécifiques aux abords de l'établissement. En 2023-2024, l'axe 2 soutient des actions spécifiques à la pratique du vélo : Cours d'apprentissage, atelier autoréparation, stands réparation, organisation de challenges et de sorties-vélo. etc.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La constitution d'une équipe-projet ; - Avoir un lien direct avec le projet d'établissement ; - S'inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (diagnostic détaillé, élaboration de l'action, évaluation) ; - définir son contexte, expliciter sa problématique, qui fait émerger le besoin, l'action ; - S'inscrire dans une démarche transdisciplinaire et/ou interprofessionnelle ; - Présenter un formulaire de candidature avec objectifs, critères d'évaluation, étapes ; - Sont visés en priorité les projets impliquant plusieurs classes d'un niveau.

<p>Elaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilité scolaire, par le biais du programme Moby au collège</p> <p>Durée : 2 ans</p>	<p>Accompagner l'établissement dans la mise en place d'un « Plan de mobilité établissement scolaire » impliquant la mise en place d'une démarche de projet, intégrant les acteurs du territoire, la communauté éducative et les élèves du collège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et en 1^{er} lieu le chef d'établissement sur 2 ans ; - La constitution d'un comité-Moby ; - Avoir un lien direct avec le projet d'établissement ; - S'inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (participation au diagnostic, mise en œuvre des actions, évaluation); - Présenter un formulaire de candidature avec objectifs, critères d'évaluation, étapes.
--	--	---

L'association Vivacités Ile-de-France, spécialiste des questions d'éco-mobilité scolaire, accompagnera l'établissement tout au long du projet :

- Présence et appui aux différentes étapes (lancement, mise en œuvre, bilan...)
- Séances sur la mobilité durable en classe et à l'extérieur
- Rencontres et réunions de travail avec vos services

Remarques : C'est un dispositif progressif : l'établissement peut s'inscrire dans les niveaux 1 ou 2 avant de répondre au niveau 3, pour un Plan de mobilité scolaire. A contrario, l'établissement peut répondre au niveau 3, sans avoir mené un projet de niveaux 1 ou 2.

En 2023-2024, les collèges inscrits au programme seront épaulés dans la préparation d'une « Fête du vélo », un évènement festif au collège destiné à valoriser les actions du collège, promouvoir ce mode de déplacement et réunir les acteurs du territoire intéressés/concernés par cette question.

Etapas de la candidature :

- 1. Les candidats prennent attache auprès de l'association Vivacités Ile-de-France, afin de partager leurs intentions de projets, de le situer dans un axe du programme, et de préciser certains éléments pour la candidature (objectifs, étapes, évaluation, etc)**
- 2. Les candidats remplissent le formulaire d'inscription en ligne. La demande est étudiée par le Conseil départemental et Vivacités Ile-de-France.**

- 3. Si la demande est acceptée, le Conseil départemental revient vers le candidat pour l'informer de sa décision et fixer une première date de réunion** avec les membres de l'équipe du collège concernés par le projet. A cette occasion, l'acte d'engagement au programme pourra être signé par le collège et le Conseil départemental pour chacun des trois axes.

Modalités de financement :

Les dispositifs d'accompagnement aux projets montés sont entièrement pris en charge par le Conseil départemental. Toutefois, des dépenses annexes non-comprises dans ce dispositif pourraient être financées par une subvention, sur les mêmes critères de financement que les projets de l'appel à projets EDD (petit matériel, frais de transport). Cf paragraphe « Modalités de financement » du Règlement de l'Appel à projets EDD.

Calendrier :

Le processus de candidature suit le calendrier de l'Appel à projets Environnement et Développement durable.

- Ouverture des pré-inscriptions : 28 août 2023 <https://forms.office.com/e/ZgBDEGVedD>
- Clôture des pré-inscriptions : 15 septembre 2023 à midi
- 1^{ère} réunion dans les collèges retenus avec les membres concernés : 4 octobre 2023.